

Jobourg, le 02 Mai 2016

Monsieur le Maire

à

Aux Administrés

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 18 avril, le Conseil Municipal de la Commune De JOBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul LECOUCVEY, Maire.

Convocation du : 11 avril 2016

Présents : Jean-Paul LECOUCVEY, Fabienne HÉLEINE, Alain MARCHANT, Eliane LECOSTEY, David DIGARD, Katia BUNEL, Nathalie MONCHAUX, Jean-Christophe BEAUCHÉ, Pascale CERVANTÈS.

Absents excusés : Martial GOSSELIN, Denis BEAUMONT.

Secrétaire de séance : Katia BUNEL.

1° / – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – Parcelle cadastrée C 850

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner en date du 1^{er} Avril 2016 concernant le bien mis en vente à l'office notarial de Maitre BOISROUX Armand, notaire à Cherbourg-Octeville.

S'agissant du bien situé « 5, Hameau Cauvin » à Jobourg, cadastré section C 850 et appartenant à Monsieur DIXNEUF Alain & Madame DIXNEUF Cleusa;

En vertu de la délibération du conseil municipal en date du 4 octobre 2005, instituant un droit de préemption urbain simple sur les secteurs bâtis du territoire communal inscrit en zone U et NA du POS, le conseil municipal doit statuer sur une préemption éventuelle de ce bien.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Renonce** à exercer son droit de préemption urbain.

2° / – RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES 2^{ème} CLASSE POUR BESOIN OCCASIONNEL

– CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT DE NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET

– Périodes d'été Juin - Septembre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le surcroit de travail lié à la saison touristique, tel que le fleurissement de la commune, l'entretien régulier des espaces verts et des chemins et autres entretiens divers, nécessite le recrutement de personnel occasionnel en ajoutant que les employés affectés à l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie ne pourront assumer toute la tâche en temps opportun, d'autant qu'il y a lieu de considérer leur absence pour congés annuels ; Il convient donc de recruter, pour besoin occasionnel de personnel en qualité d'adjoint technique 2^e classe non titulaire, non permanent, à temps complet, pendant la période d'été, de juin à septembre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **Décide** du recrutement d'agents, pour besoin occasionnel, afin d'assurer les fonctions d'adjoints techniques 2^{ème} classe à temps complet, -35 heures hebdomadaires- durant la période définie ci avant, étant entendu qu'ils seront affectés à l'entretien régulier des zones fleuries, des espaces verts, des chemins et autre entretien divers ;

➤ **Dit** que les agents recrutés seront rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe Indice Brut 340 – Indice Majoré 321 ;

➤ **Charge** Le Maire de conclure les contrats à durée déterminée, pour besoin occasionnel, établis en application des dispositions de l'article 3 – alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

La dépense sera imputée à l'article 6413 du budget de l'exercice en cours.

3° / VOTE DES SUBVENTIONS – Année 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

<u>Associations Communales</u>		
• Comité de Foire de Jobourg €		8 000.00
• Association des Anciens Combattants de Jobourg €		70.00
• Société de chasse de Jobourg		200.00 €
• Club des Falaises de Jobourg €		500.00
• Chorale aux 4 vents €		50.00
• Noël des enfants – Association des Parents d'élèves 58 enfts X 15 € €		870.00
• Avenir Agricole de la Hague		100.00 €
<u>Associations Cantonales</u>		
• Antirouille Vauville	5 enfants X 30 €	150.00 €
• Judo club de la Hague	5 enfants X 30 €	150.00 €
• Tennis club de la Hague à Beaumont-Hague €	5 enfants X 30 €	150.00
• Pointe Hague Handball à Beaumont-Hague	2 enfants X 30 €	60.00 €
• Etoile Sportive Pointe Hague	7 enfts X 30 €	210.00 €
• HRC Juniors €	1 enft X 30 €	30.00
• Société Nationale de Sauvetage en mer (SNSM)		750.00 €
• Association d'Aide à domicile en milieu rural (ADMR)		75.00 €
• Association « les Primevères » €		100.00
• Association Entraide Sociale du 3 ^{ème} âge – 1.83/hab (495 hab.)		905.85 €
• Groupe d'entraide au profit des handicapés physiques de la Hague €		100.00
• HagFM		50.00 €
• Foyer Socio-éducatif Beaumont Hague	10 enfts X 15 €	150.00 €
• Collectif d'Associations Artistiques et Culturelles de la Hague (CAACH) 7 enfts X 30 € €		210.00
<u>Associations Humanitaires</u>		
• La Barjo €		150.00
• Secours Catholique – Cherbourg €		100.00
• Croix Rouge Française – comité de Cherbourg €		100.00

• Les Restaurants du Cœur – Saint Lô	300.00 €
• Banque Alimentaire €	150.00
• Association WMEH – Section locale de Cherbourg Nord-Cotentin €	100.00
<u>Associations Médicales</u>	
• Union des donneurs de sang à Cherbourg €	100.00
• Association française des Sclérosés en plaques à Agneaux €	100.00
• Association France Alzheimer	100.00 €
• Association des Accidentés de la vie – FNATH	100.00 €
• AFMTHÉLÉTHON – PARIS	200.00 €
• Association du Registre Général des Cancers de la Manche – ARKM Centre Hospitalier Louis Pasteur	100.00 €
• Comité Départemental de la Ligue Nationale contre le cancer de Saint Lô	100.00 €
• Secours Populaires	100.00 €
<u>Autres</u>	
• Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles -CIDFF Cherbourg	100.00 €
• ACRO – Laboratoire indépendant d'analyses de la radioactivité	100.00 €
• Association des aveugles de la Manche	100.00 €
• Prévention Routière – Comité de la Manche	100.00 €

La somme globale de 15 080.85 € sera inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif de l'année 2016.

4° / PROJET CONTRAT ASSURANCE VILLASUR - GROUPAMA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de modification du contrat « VILLASUR » N° 1051 de GROUPAMA, qui tient compte des éléments suivants :

- Mise à jour du nombre d'habitants soit 495 ;
- Ajout de la clause 78 « Matériel informatique mis à disposition des agents » du fait de la mise en place du télétravail pour un agent communal (clause 78 : la garantie multirisque du matériel informatique est étendue au matériel, propriété de la collectivité, se trouvant au domicile des agents, dans la limite de 3000 € tous dommages confondus)
- Modification du bâtiment 7 : vestiaires de foot transformés en four à pain avec suppression de la clause « renonciation à recours contre les occupants de biens immobiliers supérieurs à 21 jours ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** les modifications
- **Autorise le Maire** à signer le projet de contrat « VILLASUR » N° 1051 de GROUPAMA.

Le Maire, Jean-Paul LECOUEY.